

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50c. Réclamations... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

12 Juillet 1883.

UNE SÉANCE DE LA CHAMBRE.

LES AFFAIRES DU TONKIN.

La discussion des interpellations de M.M. Delafosse et Granet sur le Tonkin a amené des incidents d'une telle violence que les fureurs de la veille n'étaient qu'une brise rafraîchissante auprès des fureurs d'aujourd'hui.

M. de Cassagnac a été durement traité. On lui a appliqué la censure avec exclusion temporaire, mais cette pénalité rigoureuse n'empêchera pas les vérités qu'il a dites à la tribune de retomber de tout leur poids sur ceux qui engagent la France dans des expéditions lointaines pour la satisfaction de leurs intérêts particuliers.

Nous passerons rapidement sur le discours de M. Granet, qui a ouvert le feu et dont le discours peut se résumer ainsi:

Quel est le but et quel sera le terme de l'expédition que vous engagez? Quelles garanties pouvez-vous donner qu'on ne sera pas entraîné plus loin qu'on ne le croit?

Les questions posées par M. Granet, quelque précises qu'elles pouvaient paraître, n'étaient pas, on le voit, bien difficiles à satisfaire; aussi le ministre des affaires étrangères a-t-il profité de la permission qui lui était implicitement donnée pour ne pas s'étendre dans ses explications.

Ce n'est pas qu'il n'ait parlé longuement, mais il a dit fort peu de choses en beaucoup de mots. Cela, sans doute, représente pour lui le comble de la diplomatie....

Selon M. Challemel-Lacour, le commandant Rivière s'est peut-être montré trop au-

dacieux. C'est ainsi qu'il rend hommage à sa mort glorieuse.

Comme c'est l'incurie républicaine qui a assassiné l'infortuné commandant, nos gouvernants trouvent commode de rejeter sur lui la responsabilité de sa mort.

M. Challemel-Lacour. — Vous ne me demandez certes pas quelles sont ces forces ni à quelle opération elles sont destinées.

M. Paul de Cassagnac. — Si! si! (Exclamations et bruit.)

M. le ministre des affaires étrangères. — Si vous me faisiez une pareille question, j'aurais le regret très-vif de refuser péremptoirement d'y répondre. (Vifs applaudissements.)

M. Paul de Cassagnac. — Alors vous n'avez qu'à retourner à Vichy. (Exclamations.)

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre. Les députés ont le droit d'interroger, le gouvernement a le droit de répondre comme il l'entend: la Chambre prononce.

Le ministre expose que notre action militaire doit être rapide, et s'exercer dans la partie du Tonkin où la population nous est sympathique et où nos vaisseaux nous couvrent de leur protection.

Mais c'est la guerre, alors, dit M. de Cassagnac, et vous n'avez pas consulté les Chambres.

Sans s'arrêter à cette observation naturelle, le ministre des affaires étrangères expose que nous sommes dans les meilleurs termes avec la Chine, que nous lui demandons seulement de ne pas entraver notre action militaire et de nous laisser assurer la sécurité des frontières.

M. Challemel-Lacour trouve que si on n'est pas content de sa réponse, on se montrera difficile. Tel est le cas cependant de M. Delafosse.

Il trouve avec raison qu'un complément de lumière est nécessaire, d'autant plus nécessaire qu'on croyait jusqu'à ce moment qu'on ne faisait la guerre qu'aux bandes de pillards, dénommés les Pavillons-Noirs, tandis qu'on la fait véritablement à l'Annam, ce qui est bien différent.

Comme il le dit très-justement: Depuis

trois ans on a pris l'habitude de tirer le canon partout sans même en aviser les Chambres. Sans doute, on n'aura pas la guerre avec la Chine, mais il suffirait à cette puissance de soudoyer, de soutenir les Pavillons-Noirs pour nous créer de graves embarras....

Mis au pied du mur, M. Challemel-Lacour a dû venir donner quelques explications plus précises et convenir que c'était véritablement une guerre que nous entretenions. Quel qu'ait été le motif qu'il a donné à son expédition, voilà ce qui ressort de son second discours.

Il lui a bien fallu dire que c'était le traité Bourée. Il a rejeté sur ce plénipotentiaire toute la responsabilité de ce qui arrive. C'est un procédé commode. Il a prétendu qu'après avoir blâmé le gouvernement de son inactivité, après avoir déclaré très-mauvais le traité en question, il avait pris sur lui tout à coup de le signer. Le gouvernement n'a pas voulu accepter les conditions proposées, parce qu'elles auraient établi, à ce qu'il assure, le double protectorat de la Chine et de la France, ce qui était inadmissible.

M. Blancsubé demande ensuite la parole. Ce Cochinchinois demande instamment que notre protectorat soit établi au Tonkin comme au Cambodge. Autrement tout ira mal, et c'est la Cochinchine qui sera sacrifiée.

On rit un peu des préoccupations de l'excellent Blancsubé; mais on cesse de rire lorsqu'il a dit que M. Paul de Cassagnac fait mine de lui succéder. Au ton de l'orateur, à une légitime indignation qui éclate sur son visage, on devine que la bataille va recommencer et que l'affaire sera chaude.

M. de Cassagnac, le vaillant député du Gers, commence par établir qu'en 1881, l'affaire de Tunisie s'est engagée dans les mêmes conditions que celles du Tonkin, on parlait alors de Kroumirs comme on parle aujourd'hui de Pavillons-Noirs, et la vérité dans les deux cas est que les motifs de guerre sont inavouables.

A ces mots, un violent tumulte éclate. M. Brisson inflige coup sur coup à M. de

Cassagnac deux rappels à l'ordre, dont le second avec inscription au procès-verbal. Cette pénalité lui est infligée si brutalement que M. de Cassagnac est sur le point de renoncer à la parole.

Mais les gauches n'osent pas insister plus longtemps pour la clôture qu'elles réclamaient, et M. de Cassagnac déclare qu'il parlera pour ne pas avoir l'air de déserter son poste.

Il continue, en effet, à l'occuper courageusement.

M. de Cassagnac. — Pour la Tunisie, répond-il, je suis couvert par un arrêt de la cour d'assises.

Lors des affaires de Tunisie, le journal de M. Rochefort avait déclaré qu'il n'y avait là que des tripotages financiers, et il a été acquitté par le jury de la Seine. Un député de la gauche, M. Henry Maret, a dit que les cadavres de nos soldats avaient servi de marchepied à la fortune de gens de Bourse.

Dans les affaires du Tonkin, il y a des concessions de mines qui sont promises à des républicains. (Exclamations.)

M. le président. — M. le président du conseil a semblé désirer que ces explications fussent poussées au fond, et la Chambre peut souhaiter que les accusations de ce genre soient vidées une fois pour toutes; elle voudra donc pour aujourd'hui laisser à l'orateur toute liberté de produire la preuve de ses allégations. (Applaudissements.)

M. Paul de Cassagnac. — La conclusion logique de ce raisonnement serait le retrait du rappel à l'ordre.

M. le président. — Je ne retirerai pas un rappel à l'ordre qui a été mérité et j'invite la Chambre à écouter et M. de Cassagnac à ne pas se servir d'expressions outrageantes. (Très-bien!)

M. Paul de Cassagnac. — Ma liberté de discussion n'étant pas complète, je continuerai mon discours comme je l'entendrai; j'en ai dit assez pour faire comprendre les mobiles de cette expédition. (Réclamations à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. — Les négociations

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EDITH SARMANY

Par Marie DE BESNEYAY.

CHAPITRE XI

L'ANGE S'EN VA

Quatre heures sonnaient. Sur une table recouverte d'une serviette, de chaque côté de la Vierge de plâtre, deux bougies brûlaient au milieu des roses.

Le soleil couchant entrant à flots dans la chambre, et par les fenêtres ouvertes, avec des bouffées d'air chaud et des rumeurs lointaines, montaient des rires d'enfants et les refrains du faubourg.

Un prêtre achevait les onctions saintes, et la main étendue vers la couche virginale où s'éteignait Pauline, faisait descendre sur elle la bénédiction suprême.

Sa voix grave, récitant les prières des agonisants, s'élevait à des intervalles inégaux, tantôt sonore, vibrante, pour promettre repos, lumière, béatitude, tantôt étouffée et plaintive, résumant dans un cri tous les besoins et toutes les misères humaines, cri toujours le même, revenant à chaque strophe des litanies:

Ayez pitié de nous! Ayez pitié de nous!...

Bréjean, debout, contemplait d'un air morne le visage adoré qui s'imprégnait de la rigidité de la pierre.

Henry soutenait sa mère défaillante; Edith, dans un accablement douloureux, secouée par les sanglots, répondait aux oraisons, tandis que les petits frères, revenus à la hâte de l'école, les joues rouges encore de leurs jeux turbulents, se serraient l'un contre l'autre interdits et anxieux.

Pauline ouvrit les yeux et sourit. Elle aperçut les enfants et d'un signe les engagea à s'approcher.

Ils avancèrent sans se quitter, le cœur gonflé, prêts à pleurer.

Pauline les caressa et les embrassa l'un après l'autre, disant:

— Soyez bien sages, mes chéris, obéissez à maman; me le promettez-vous?

— Où vas-tu? questionna le plus jeune déjà rassuré.

— Là-haut, fit-elle, montrant du geste un pan de ciel bleu.

— Veux-tu m'emmener?

— Non, mignon, non. Reste pour devenir un homme sérieux, utile et bon... N'oubliez pas, plus tard, la grande sœur qui vous bénit avant de mourir.

Revenant obstinément à une idée fixe:

— Chers parents, j'aurais voulu vous dévouer mon existence, Dieu en a décidé autrement... Permettez-moi de vous donner une autre fille, aussi aimante et meilleure que moi... Mon dernier vœu est qu'Edith soit la femme d'Henry... Consentez-vous?

Le père répondit affirmativement; quant à M^{lle} Bréjean, elle n'avait plus la conscience nette de ce qui se passait autour d'elle; elle conservait à peine, dans cet anéantissement de tout son être, le sentiment confus d'un malheur prochain, irrémédiable. Henry, lui, chancela en étouffant une exclamation.

— Non, non, protesta-t-il, l'avenir est à Dieu!

Mais Pauline n'écoutait rien; elle réunit dans sa main glacée la main de son frère et celle de son amie et balbutia avec un ineffable sourire:

— Veux-tu, Edith, veux-tu être ma sœur?

M^{lle} Sarmany se redressa, et levant vers la mourante son franc et clair regard:

— Oui, répliqua-t-elle résolument, oui, je le veux!

— Oh! mes bien-aimés, continua Pauline avec une touchante expression de lassitude et de tendresse, ne pleurez plus, je pars contente, car vous serez heureux. Aimez-vous en souvenir de moi....

— Maman, maman, cria-t-elle prise d'un effroi soudain, mets-moi sur tes genoux, garde-moi, défends-moi!...

La mère obéit, elle saisit avec un mouvement passionné la chère créature, et la berça avec amour.

— Je suis bien là, disait Pauline par mots entrecoupés, on se pressait contre elle, le ciel s'ouvre, on chante!... Mère chérie, adieu, adieu!...

Transfigurée par l'extase, l'enfant se souleva à demi, presque aussitôt sa tête retomba sur la poitrine de sa mère...

— C'est fini! dit Bréjean d'un accent navré en baisant avec respect les doigts de la petite morte.

Henry et Edith, côte à côte pleuraient et priaient devant la couche funèbre.

Les bras chastement croisés, couronnée de roses, calme sur son lit ensoleillé, Pauline semblait dormir. Un rayon, passant par-dessus les toits voisins, glissait sur le crucifix d'argent posé sur sa poitrine, jouait dans ses cheveux dénoués et étalés sur l'oreiller, et l'enveloppait comme d'un linceul lumineux.

Selon la prédiction du vieux docteur, Pauline déployait ses ailes; et ces ailes, que les passions de ce monde n'avaient jamais souillées, la portaient sans nul doute vers les radieuses régions des anges et des étoiles.

avec la Chine sont conduites sur un ton qui mènent fatalement à la guerre avec la Chine comme avec l'Annam, sans que le Parlement ait été consulté et sans que le pays y ait consenti.

Il est toujours facile d'engager ainsi la guerre en suscitant des incidents, en envoyant des troupes insuffisantes, et, quand il y a des morts, on parle de la nécessité de les venger. Cela n'empêche pas le journal le *Sicile* de dire que si le commandant Rivière était encore vivant, il faudrait le faire passer en conseil de guerre.

C'est ainsi qu'on parle du commandant Rivière qui est tombé héroïquement devant l'ennemi, au lieu de se sauver comme d'autres l'ont fait dans la Défense nationale. Nous avons la guerre, M. le ministre des affaires étrangères l'avoue à la tribune, et on pourra le faire savoir aux électeurs sans que le gouvernement ait le droit de démentir le fait.

Et l'on va faire cette guerre, en mêlant toutes les attributions, en décourageant tous les dévouements par l'institution d'un commissaire civil qui aura les pouvoirs les plus étendus et qui est un simple médecin de 2^e classe.

C'est donc un lieutenant qui va commander aux généraux et aux amiraux; jamais l'armée française n'avait reçu d'attribution qui pût l'outrager à ce point. (Bruit.)

Ce n'est plus de protectorat qu'il s'agit; on veut faire une conquête. (Interruptions.) Mais il y a cent lieues d'intervalle entre les frontières de la Chine et les frontières qui deviendraient ou qui deviendront celles du Tonkin.

On sera forcément amené à s'emparer de tout l'empire d'Annam; c'est ainsi qu'on augmente le nombre et l'étendue de nos colonies, quand la République ne peut déjà pas les faire vivre; on y a déchaîné les pires passions, on y a porté la guerre des races.

M. de Cassagnac termine en affirmant qu'il n'a pu dire tout ce qu'il avait à dire, mais qu'il a au moins rempli son devoir en signalant au pays une entreprise dans laquelle il n'y a que des appétits en cause.

M. Brisson, se mêlant alors au débat, a soutenu que la Chambre avait poussé la tolérance jusqu'aux limites extrêmes et qu'on aurait dû réprimer bien des expressions dont l'orateur s'est servi.

— C'est là un langage de sectaire et non de président, s'écrie M. de Cassagnac.

LE VOTE DE CENSURE.

Le président du conseil demande la parole et monte à la tribune. C'est alors que le tumulte éclate dans toute sa violence.

M. Jules Ferry. — Je ne veux pas donner de nouveaux aliments à une discussion dans laquelle on n'apporte que des outrages pour tout argument. (Protestations à droite. — Applaudissements.) Cette constatation est nécessaire pour la Chambre, pour le pays, pour les honnêtes gens de tous les partis. (Nouveaux applaudissements.)

M. Paul de Cassagnac. — Qu'est-ce que vous voulez dire? Prenez garde! (Bruit.)

M. le président du conseil. — M. Paul de

Cassagnac a porté contre le gouvernement les accusations les plus abominables.

On lui a demandé des noms et il n'a nommé personne. On lui a dit de préciser et il n'a rien précisé. Il avait la plus entière liberté et il s'est dérobé. (Applaudissements.)

M. Paul de Cassagnac. — Je vais sortir, ne voulant pas être insulté par cet homme, qui est le dernier des lâches et des menteurs. (Applaudissements à droite. — Bruit.)

Il est impossible de décrire ce qui se passe en ce moment, tant le bruit est effroyable.

M. de Cassagnac sort en effet, et M. Brisson met aux voix contre lui la censure avec exclusion temporaire. Elle est votée par toutes les gauches.

Puis la Chambre est appelée à voter sur un ordre du jour. Elle choisit celui de M. Duclaud, ainsi conçu :

« La Chambre, après avoir entendu les » déclarations du gouvernement, confiante » dans sa politique ferme et prudente, » passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est mis aux voix, et adopté par une immense majorité.

362 députés contre 78 proclament solennellement leur absolue confiance dans la prudence et dans la fermeté du ministère. Malheureusement, pendant qu'ils criaient : Prudence et fermeté ! l'écho répondait : Patience et misère !

CONTRADICTIONS RÉPUBLICAINES.

La politique républicaine offre de singulières contradictions.

Autrefois, d'épouvantables bandits ont attaqué la Bastille, égorgé d'honorables citoyens et de vaillants soldats, commis d'innombrables atrocités. — La République les glorifie.

Tout récemment, des actes de jacquerie ont été accomplis à Montceau-les-Mines et à Lyon. A Paris, deux ou trois boulangeries ont été mises au pillage. — La République a mis les coupables en prison, et, hier, elle a refusé de les amnistier.

Aux scélérats du 14 juillet 1789, les apologies et les apothéoses officielles. Aux anarchistes du Rhône, de Saône-et-Loire, de Paris, les sévérités implacables de la justice républicaine.

Quelques logiciens du radicalisme sont venus dire à la Chambre :

« Nous vous demandons l'amnistie pour célébrer dignement la fête nationale. »

De cette voix douce et tranquille avec laquelle nous l'entendons bientôt prononcer l'éloge des massacreurs du 14 juillet, M. Waldeck-Rousseau a répondu :

« Nous ne pouvons pardonner à des hommes coupables d'avoir pillé des magasins, tenté d'embaucher des soldats, hautement provoqué à l'assassinat et au pillage. »

Qu'ont-ils donc fait les héros de la prise de la Bastille ?

N'ont-ils pas mis à sac un monument public ?

N'ont-ils pas embauché des soldats pour

chacun d'une de ses mains, et l'entraînent vers la grille.

Tout en cédant à la douce violence des charmants lutins, elle échangeait quelques mots avec M^{lle} Dessaux qui, depuis des années, faisait partie de la famille.

— Voyez donc, Edith, disait celle-ci, voyez comme ils sont beaux, nos chéris ! Gaston a vos cheveux ondulés, votre profil pur... Marthe a hérité de l'intelligence et du regard magnétique de son père. C'est aujourd'hui l'anniversaire de votre mariage... oui vraiment, je vous vois encore sous votre blanc voile d'épousée, lorsqu'Henry vous conduisit de ma vieille maison à l'église du village. Que de changements depuis ! Le voilà un des premiers ingénieurs de France... Ses travaux sont appréciés, sa fortune faite, son nom célèbre ! Ah ! il vous aime bien, Edith, il avait connu la misère qui élève, la souffrance qui purifie, aussi il a su accomplir des prodiges de persévérance et de courage.

— Vous avez raison, amie, je me sens fière de porter son nom, car seule je puis apprécier, comme il le mérite, toute la noblesse de son cœur. Vous vous souvenez sans doute que notre union fut brusquement décidée au lit de mort de Pauline ? Je n'étais pas préparée à ce mariage, ayant alors, pauvre folle, l'esprit rempli d'une autre image, aussi je crus que l'honneur me commandait de

les enrégimenter dans les rangs d'une populace en révolte ?

Se sont-ils contentés de provoquer à l'assassinat, et n'ont-ils pas commis des massacres ?

Pourquoi donc la République refuse-t-elle son pardon aux condamnés de 1883, au moment où elle s'apprête à glorifier les bandits de 1789 ?

Ah ! c'est que sa justice a deux poids et deux mesures.

Ce qui lui semble permis contre un gouvernement monarchique, lui paraît interdit contre un gouvernement républicain.

Gloire aux massacreurs de 1789, aux soldats rouges du sang de leurs camarades fidèles à leur Roi et à leur drapeau, aux démolisseurs de la Bastille ! Salut à la « grande voix » de Danton le terroriste !

— En prison les anarchistes de Saône-et-Loire, de Lyon, de Paris ! Pas d'amnistie pour Louise Michel et ses compagnons de détention !

UNE MANŒUVRE ILLÉGALE.

Le gouvernement se lance dans les enfantillages politiques.

Cet élan n'a, d'ailleurs, rien de spontané; c'est tout bonnement de la grosse malice électorale.

Dans un mois, il y a le renouvellement des conseils généraux ;

Dans deux ans, il y aura les élections générales qu'il est utile de préparer de loin.

Or, l'opportunisme voit ses actions baisser dans toutes les élections partielles.

Il faut empaumer les gros électeurs, il faut gagner les riches agriculteurs.

Les comices agricoles sont de grandes occasions de propagande; et les médailles d'or, d'argent ou de bronze sont une récompense bien usée.

Il y a bien la Légion-d'Honneur.

Mais cette haute récompense ne peut pas être distribuée à pleines mains.

Et il faut la garder pour les services exceptionnels que rendent les agents de poigne et de plume.

On avait bien les palmes académiques; mais ce n'est pas une croix, et les éleveurs de bestiaux sont peu flattés de recevoir une distinction qui semblait créée spécialement pour les misérables gens de lettres.

Sur le conseil de son ministre Méline, M. Grévy a fait son petit Louis XIV.

Il a créé la croix du mérite agricole, une belle étoile à cinq pointes, s'il vous plaît, et suspendue par un ruban vert bordé d'amarante.

Avec cela, tous les agriculteurs de France vont-ils devenir les lèche-pieds de l'opportunisme... ?

La manœuvre est évidente, mais elle est maladroite.

Les agriculteurs seront furieux de n'être pas jugés dignes du ruban rouge et d'être parqués, comme leurs bestiaux, dans un ordre spécial.

Ils pourront, en outre, ruminer sur ce point :

Art. 3 de la Constitution : « Le Président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres. Il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres ; il en surveille et en assure l'exécution. Il a le droit de faire grâce. Il dispose de la force armée. Il nomme aux emplois civils et militaires. Il préside aux solennités nationales. Les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui. »

Mais il n'y a pas, dans la Constitution, une seule ligne qui autorise le Président à créer un ordre quelconque.

Quand le premier consul voulut créer la Légion-d'Honneur, il demanda l'assentiment de tous les corps constitués de l'Etat.

Les palmes académiques n'existent qu'en vertu d'un sénatus-consulte.

M. Grévy, sur le conseil de ses ministres, vient donc de commettre une belle et bonne illégalité.

Et les tribunaux seront fondés à le poursuivre, lui et les porteurs de l'étoile agricole, tout aussi bien que les industriels et les nigauds qui font commerce de décorations fantaisistes.

Maladie de M. le comte de Chambord.

Voici les deux dépêches adressées hier à Paris par M. le comte de Blacas :

« Kleinwolkersdorf, 11 h. 36, matin.

» Nuit assez peu satisfaisante par suite du manque de sommeil. Quelques vomissements comme les nuits dernières. »

« Wiener-Neustadt, 2 h., soir.

» Bulletin médical du 11 juillet, midi.

» La légère amélioration constatée depuis quelques jours dans l'état de M. le comte de Chambord n'a fait aucun progrès depuis hier. »

Les informations du *Figaro* et du *Gaulois* sont plus rassurantes. Le correspondant du *Gaulois* conclut de ses renseignements que l'état de M. le comte de Chambord permet de concevoir des espérances sérieuses de guérison.

Chronique générale.

M. Flourens, directeur général des cultes, vient de publier, comme chaque année, sa circulaire aux préfets (nous l'avons reproduite hier) à propos de la fête du 14 juillet. Ce n'est pas que le culte ait rien à faire dans cet anniversaire de l'assassinat triomphant; mais la fête peut fournir l'occasion de vexer les ministres du culte catholique, et c'est cela qui préoccupe M. Flourens.

M. Flourens a dû tenir compte des récents arrêts de la cour de cassation, décidant que l'on ne peut, au cas de refus de M. M. les curés, ni pavoiser, ni illuminer les

ses tendresses. Moi je vous ai aimée uniquement, ardemment; j'ai vécu avec votre pensée, j'ai travaillé, j'ai lutté en songeant: elle m'aimera un jour, plus tard, et cette espérance lointaine m'adoucisait toutes les épreuves, chassait toutes les amertumes... Ma vie vous appartient, Edith; je ne la comprends pas sans vous. Acceptez-moi pour compagnon de route; oh ! un compagnon humble, obscur, sans fortune, mais qui saura vous aimer... Viens, ajouta-t-il en interprétant mon silence, viens, ma douce fiancée, Pauline le veut, elle nous sourit !

(A suivre.) MARIE DE BESNERAY.

Le 98^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, consacré au département d'Alger, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur cette contrée: situation, limites, orographie, fleuves, cours d'eau, lacs et chotts, voies de communication, culture, industrie, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures: une vue du port d'Alger et des vues de Blidah, de Médéah, et du Palais de Mustapha, ornent le texte qui est complété par une excellente carte du département.

CHAPITRE XII

GASTON ET MARTHE

Dix ans se sont écoulés.

A Villiers, sur l'emplacement de la maisonnette de M^{lle} Dessaux, s'élève une villa confortable et coquette à la fois, entourée d'un vaste jardin.

Deux enfants, un petit garçon de sept ans, une fillette de trois ans, jouent dans les allées, se roulent sur les pelouses, et mêlent leurs éclats de rires aux gazouillements des oiseaux cachés dans les massifs.

Dans une pièce du rez-de-chaussée, près de la fenêtre ouverte, M^{lle} Dessaux, assise dans un fauteuil, observe, de son regard attendri et limpide, les hébés occupés à creuser des trous dans le sable.

L'institutrice n'a pas vieilli; sur son front calme, sa vie sainte et le bonheur présent, bonheur tardif il est vrai, mais profond, ont posé une auréole.

— Ma petite Marthe, dit-elle à la fillette encore trébuchante, prends garde de tomber. — Gaston, veille sur ta sœur.

— Oh, marraine, sois tranquille... Il est l'heure d'aller à la rencontre de père; veux-tu appeler maman ?

Presqu'au même instant, une jeune femme d'une élégance discrète et dans tout l'épanouissement de sa beauté, se montra sur le perron.

Les enfants coururent vers elle, s'emparèrent

presbytères. Il prescrit néanmoins l'apposition du drapeau, si elle peut se pratiquer de l'extérieur. Quant aux églises, il n'en est pas ainsi : elles devront être illuminées et pavoisées aux frais des contribuables, et M. Flourens prétend même que, comme « un usage constant a toujours associé les sonneries aux réjouissances publiques », les maires, s'il y a opposition, pourront passer outre, après avoir adressé une réquisition écrite et avoir constaté par procès-verbal le refus d'obéissance à cette réquisition.

On a toujours admis que les cloches sont spécialement et uniquement affectées au culte, et c'est pour cela que l'Eglise a coutume de les bénir au même titre que tous les objets matériels qui participent au symbolisme de ses rites et cérémonies. Mais non, les cloches ne sont pour les républicains que les instruments de réjouissance politique ; c'est abusivement qu'on s'en sert pour annoncer les offices divins ou les cérémonies funèbres ; comme tout le monde se réjouit énormément le 4 juillet, il faut que les desservants et les curés, sans exception ceux qui viennent d'être privés de traitement, saluent cet aimable anniversaire de leurs plus joyeux carillons. Et qu'ils ne s'avisent pas de ne point sonner gaiement ! Une bande de gamins viendra, avec la permission de M. le maire, arracher les cordes des mains des sacristains et leur montrer comment on doit sonner pour la République : cela s'est vu. Comme Shahabham, dans les *Salimbanges*, nos tyrans de village veulent qu'on se réjouisse, ou sinon...

M. Méline, avant d'être ministre de l'agriculture, avait déjà eu son heure de célébrité. Au 18 mars 1871, il avait salué avec ardeur cette insurrection. Depuis lors, sa gloire avait beaucoup pâli. Par un coup de maître, il vient de lui donner un nouveau lustre. En fondant « l'ordre du Mérite agricole », invention digne « du grand duché de Gerolstein », il a conquis l'immortalité. Il n'est question, depuis lors, que de lui dans toutes les gazettes. On le raille, on le ridiculise à l'envi, lui demandant s'il croit vraiment soulager les souffrances de l'agriculture avec quelques mètres de ruban vert-rouge. Nous ne croyons pas que le gouvernement ait voulu se moquer des cultivateurs. Mais, en vérité, le « moindre grain de mil » aurait mieux fait leur affaire.

(Le Français.)

On lit dans une correspondance du Journal de Maine-et-Loire :

« ... J'ai eu des détails sur l'entrevue que M. le comte de Chambord a eue l'autre jour avec le comte de Paris ; elle a été, me dit-on, particulièrement touchante ; les deux princes se sont embrassés de la façon la plus amicale et se sont ensuite entretenus, la main dans la main, pendant vingt minutes ; l'accord le plus parfait existait entre eux.

Il est, du reste, utile et intéressant de constater que les personnages les plus importants du parti légitimiste, M. de la Bouillerie, M. le général de Charette, M. de Dreux-Brézé, M. Lucien Brun, sont tous enchantés de voir l'union qui règne entre le chef de la maison de France et son successeur désigné. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 juillet.

La fermeté que nous constatons hier s'accroît encore aujourd'hui : nos rentes sont en avance, le 5 0/0 à 109, le 3 0/0 à 78.90 et l'amortissable à 80.50.

Les établissements de crédit sont en général bien tenus : la Banque de France à 5,360 et le Foncier dont la situation justifie d'ailleurs, et bien au-delà des limites actuelles, la progression continue que nous avons enregistrée dans les cours depuis plusieurs semaines.

Les Obligations Foncières Nouvelles sont demandées à 549 les libérées et 348 les non-libérées, celle du Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) est toujours très-ferme à 492.

Les valeurs du jour, c'est-à-dire le Suez et l'Égypte, réalisent de notables progrès.

Le Suez, avec 210,000 fr. de recettes, s'avance à 2,530, puis à 2,555 et clôture à 2,540.

L'Égypte, après avoir coté au début 370, puis 372, se tient ferme en clôture à 375.

Les chemins sont en avance : le Lyon, à 1,437, le Nord à 1,887, l'Orléans à 1,250 et le Midi à 1,155.

Le Gaz s'avance à 1,365. Les Lombards sont fermes à 336 et les Autrichiens à 691.

Chronique Locale et de l'Ouest

Une conférence publique sur le phylloxera sera faite à Martigné-Briand, le dimanche 22 juillet courant, à deux heures de l'après-midi, par M. Cousanon, délégué régional du ministère de l'Agriculture.

M. Hodée, chef de division à la préfecture d'Angers, est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

BEAUPREAU.

Deux noyés. — Un terrible accident est arrivé dimanche dernier.

Trois jeunes gens de Beaufreau partaient se promener sur les bords de l'Èvre, petite rivière profonde et très-dangereuse qui baigne les murailles du château de cette ville. Ils se nommaient Louis Coudray, âgé de 17 ans, ouvrier boulanger chez M. Gesslin ; Mathurin Legal et Jean Sauvestre, menuisiers, âgés de 15 ans, à Beaufreau.

Arrivés sur les bords de la rivière, à une certaine distance de la ville, dit l'Étoile, les trois camarades se reposèrent un instant, puis ils se mirent à l'eau à l'exception du jeune Sauvestre qui, ne sachant pas nager, resta couché sur la prairie.

Coudray et Legal se livrèrent à leurs évolutions et nagèrent pendant un quart d'heure. Au bout de ce temps, Coudray sortit de l'eau et s'habilla. À peine avait-il pris ses vêtements que Legal, tombant dans un trou, appela au secours.

Aussitôt son camarade quitta ses habits et se jeta à l'eau.

Mais Legal, se cramponnant à lui, l'arrêta dans ses mouvements ; après quelques efforts désespérés, ils disparurent tous les deux sous l'eau.

Sauvestre a été le témoin impuissant de cette triste scène ; il a vu ses deux camarades périr, sous ses yeux, sans pouvoir leur porter le moindre secours.

Les cadavres de Legal et de Coudray ont été transportés à l'hôpital de Saint-Martin de Beaufreau. Encore deux familles dans la désolation !

UN ESPION PRUSSIEN.

On écrit de Fressines, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), au Republicain de l'Ouest :

« Avant-hier, un meunier, revenant de faire sa tournée, rencontra un colporteur marchand d'images qui, paraissant fatigué, lui demanda l'hospitalité sur sa charrette. Arrivé à Fressines, le colporteur accepta un verre de bière que lui offrit son conducteur. Quelques jeunes gens du bourg, se trouvant là par hasard, trinquèrent avec les voyageurs. Le marchand paraissait avare de paroles, buvait et observait en dessous, son chapeau enfoncé sur le nez.

On entreprit de lui délier la langue, chacun offre sa tournée, on le presse de questions, et l'alcool aidant, il finit par avouer qu'il sortait de l'armée allemande, qu'ayant montré une instruction militaire suffisante et assez de connaissances dans les langues russe, italienne et française, on l'avait envoyé, après un service de trois ans, parcourir ces trois contrées, pendant deux années consécutives, pour reprendre ensuite son service avec le grade d'officier.

Il avoue parcourir notre pays pour la première fois, mais muni d'une bonne carte d'état-major ; il ne paraît pas embarrassé sur la connaissance des villages environnants, dont il sait, du reste, parfaitement les noms et les places.

Voilà comment on nous exploite. Si, en 1870-71, les manœuvres prussiennes étaient exécutées avec plus d'exactitude que les nôtres ; si les ennemis arrivaient à l'heure fixe aux points qui leur étaient désignés, c'était assurément parce que les officiers avaient une grande connaissance de notre pays. Est-ce qu'ils ne l'avaient pas obtenue à l'aide de cet espionnage, qu'ils entretiennent toujours avec le plus grand soin ? »

L'INCENDIE D'AIX-LA-CHAPELLE.

Voici les renseignements publiés par l'Indépendance belge sur un incendie qui vient d'avoir lieu à Aix-la-Chapelle :

« Aix-la-Chapelle est en feu ! » telle est la nouvelle qui circulait vendredi de bouche en bouche à Verviers, et on ajoutait que les pompiers de Dusseldorf, de Cologne, de Stolberg, d'Eupen, Gladbach et de Langwehe avaient été mandés télégraphiquement et arrivaient par trains spéciaux. Une ville en feu, sur le continent, à notre époque où les appareils de sauvetage sont si perfectionnés, semblait une chose impossible ; aussi personne n'ajoutait foi à la sinistre nouvelle. Rien cependant n'était plus vrai, et nous avons eu le cœur serré quand nous sommes arrivés sur le lieu du sinistre. Les récits de Chicago en feu nous sont revenus à la mémoire et nous nous sommes demandé si nous n'allions pas voir anéantir cette charmante ville où tant de Belges vont demander la santé ou le repos. De tous côtés, nous voyions monter au ciel des flammes et des tourbillons de fumée dont l'épaisseur cachait parfois le soleil, qui contemplait le désastre dans le ciel sans même un nuage. Vendredi était la première journée de grande chaleur de la saison ; jamais le soleil n'avait été aussi chaud à Aix-la-Chapelle.

C'est probablement à cette chaleur exceptionnelle qu'est dû le premier incendie qui a répandu le sinistre sur vingt-cinq maisons, dont les plus éloignées sont distantes de 650 mètres. Il est vrai que quelques-uns accusent un ouvrier imprévoyant d'être la cause de la catastrophe. Une enquête immédiatement ouverte nous éclairera sur ce point.

Le feu s'est déclaré entre deux heures et demie et trois heures de l'après-midi, dans un magasin formé de droguerie, appartenant à la firme : J.-P.-J. Monheim, qui tient une boutique de détail dans la rue Saint-Antoine. Les magasins, au moment où les premiers cris d'alarme ont été poussés, étaient occupés par un ouvrier magasinier chargé de dresser l'inventaire de la fin du semestre.

Le télégraphe d'incendie a immédiatement averti la 1^{re} compagnie des pompiers. Ces hommes devenaient insuffisants, la 2^e compagnie a été appelée, puis la 3^e. Mais le feu se propageait avec une telle vitesse, les étincelles étaient portées si loin, que les efforts les plus intelligents devenaient impuissants. La chaleur qui se dégagait du foyer, jointe à la chaleur de la température, faisait tomber les hommes les plus intrépides, les plus forts.

On dut télégraphier à Cologne, à Gladbach, à Eupen, à Dusseldorf, à Stolberg, à Langwehe, pour réclamer des secours. Les pompiers de ces villes vinrent par trains spéciaux avec leur matériel et on peut évaluer à deux mille le nombre des hommes qui s'occupèrent du sauvetage.

De la petite rue Saint-Antoine où le feu a pris naissance, il s'est communiqué à la rue voisine, puis il a sauté à 100 mètres, et est enfin venu détruire la splendide tour orientale de l'Hôtel-de-Ville, nommée la tour de Granus, qui est d'origine romaine et a été construite par un frère de Néron. Cette tour, large de 13 mètres, de forme carrée, est bientôt détruite ; la charpente tombe en trois parties, l'une du côté de la place du Marché et la troisième vers l'Hôtel-de-Ville au toit duquel elle communiquait le feu. En quatre minutes, ce toit, long de 80 mètres, n'est plus qu'un brasier, et le feu prend à la tour demi-circulaire à l'ouest du monument.

Cette tour, ayant un diamètre de vingt mètres, est anéantie en dix minutes ; elle s'affaisse heureusement sur elle-même, sans projeter au loin le moindre fragment, et c'est heureux, car entouré comme l'est ce monument, l'effondrement par sections eût certainement communiqué le feu à cent maisons. L'habitation contiguë seule, celle de l'horloger de la ville, a été endommagée. L'horloge qui décore la façade de cette habitation marque neuf heures et demie, heure à laquelle l'incendie a détraqué le mouvement.

Mais pendant que les efforts des sauveteurs se portent vers l'Hôtel-de-Ville, on signale l'incendie de dix autres côtés et les efforts les plus dévoués, les plus héroïques sont impuissants. Que peuvent faire mille hommes, quand vingt-cinq maisons brûlent à la fois sur tant de points différents ? Où trouver l'unité du commandement, quand les sinistres sont distants de 650 mètres les uns des autres.

Des particuliers déménagent leurs meubles chez un voisin, mais bientôt l'immeuble de ce voisin prend feu. On déménage plus

loin, puis plus loin encore, l'élément destructeur poursuivant les fuyards ! Quelle épouvante ! Où s'arrêtera le sinistre ?

Nous avons vu des hommes pleurer quand la tour de Granus est tombée. Elle était si ancienne ! Et quand l'horloge de la tour ronde a sonné sa dernière heure, cinq heures, puis s'est effondrée sous le poids de la charpente de la tour en feu, vous vous imaginez si le peuple d'Aix-la-Chapelle a eu le cœur serré. Il se remémorait l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, en 1656, qui anéantit le palais communal avec 4,000 maisons.

Et cependant le spectacle est splendide. En ce moment l'air est calme. Le vent qui a propagé le sinistre est tombé. Les flammes montent droit au ciel. Jamais œuvre d'artifice n'imitera ces gerbes de feu, hautes de cent mètres, qui semblent vouloir embraser le ciel.

Les flammes ont la couleur du sang ; puis un craquement se fait entendre, une voûte s'effondre et les flammes sont noyées dans une fumée qui obscurcit la clarté du soleil.

Enfin, à 8 heures du soir, l'anxiété se calme un peu, on est maître du feu.

Les troupes sont sur les lieux commandées par toutes les autorités.

Il est impossible d'évaluer les pertes. L'Hôtel-de-Ville serait assuré pour 550,000 marcs. »

Dernières Nouvelles.

Dépêche télégraphique.

LA SANTÉ DE M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Paris, 12 juillet, midi 40.

« La faiblesse de M. le comte de Chambord est toujours grande. Cependant, la journée d'hier a été relativement bonne.

» M^{re} DE DREUX-BRÉZÉ. »

CONSEILS ET RECETTES.

Pour empêcher le lait d'aigrir. — Il y a des personnes qui, pour conserver le lait, le font bouillir ; seulement, ce moyen fait perdre au lait sa saveur agréable. Pour le garder bien frais, on le renferme dans une bouteille bien bouchée que l'on entoure d'un linge mouillé. Le lait peut être ainsi conservé deux jours au moins.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billes de Crédit circulaires. — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

